

COMMUNIQUE

Lyon, le 21 juin 2013

L'eau de baignade en Rhône-Alpes

> Contrôles sanitaires et classements des sites de la région en 2012

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes effectue chaque année le contrôle sanitaire des sites de baignade de la région. Des prélèvements sont réalisés durant la saison balnéaire et leur analyse est effectuée par des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé.

Dans ce dossier, vous trouverez le bilan des résultats d'analyse des sites de baignade de la région concernant la saison balnéaire 2012 et le classement, de A à D, pour chacun d'entre eux grâce aux cartes départementales jointes. Au total se sont 235 sites de baignades qui ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2012 et 1 286 analyses bactériologiques qui ont été réalisées.

→ Un contrôle sanitaire des eaux de baignade en temps réel

Comme chaque année, les Délégations départementales de l'Agence régionale de santé (ARS) organisent le contrôle de la qualité des eaux de baignade pendant la saison balnéaire, et mettent en ligne sur le site internet <http://baignades.sante.gouv.fr> les résultats de ces contrôles, en temps réel durant toute la saison.

La surveillance bimensuelle comprend l'examen des lieux et un contrôle des conditions générales d'hygiène du site, des mesures et relevés *in situ* sur la transparence, la couleur de l'eau, le pH, la température et la présence anormale d'odeur, d'huiles ou de mousse, et une prise d'échantillons à des fins d'analyses en laboratoire.

Les analyses destinées à évaluer la qualité bactériologique de l'eau portent sur le dénombrement des bactéries indicatrices de contaminations fécales. « Escherichia Coli » et « Entérocoques intestinaux ».

Chaque résultat d'analyse est comparé aux seuils de qualité des critères bactériologiques permettant de qualifier les résultats en **3 niveaux** « **Bon** » ; « **Moyen** » ; « **Mauvais** ».

A l'issue de la saison balnéaire, sur la base de l'ensemble des résultats, chaque eau de baignade est classée dans l'une des catégories suivantes en fonction du pourcentage de résultats inférieurs aux valeurs guides et impérative :

Catégorie A	Eaux de bonne qualité	Eaux de baignades conformes aux normes de l'union européenne
Catégorie B	Eaux de qualité moyenne	
Catégorie C	Eaux pouvant être momentanément polluées	Eaux de baignades non conformes aux normes de l'union européenne
Catégorie D	Eaux de mauvaise qualité	

→ Une réglementation en cours d'évolution

De nouveaux textes réglementaires, pris en application de la directive européenne 2006/7/CE, prévoient une évolution des modalités de contrôle de la qualité des eaux de baignade. A la fin de la saison balnéaire 2013, les eaux de baignade seront classées en qualité **«excellente»**, **«bonne»**, **«suffisante»** ou **«insuffisante»**, selon les résultats d'analyses microbiologiques obtenus **pendant les 4 années précédentes**.

La Commission européenne a fixé comme objectif d'atteindre en 2015 le niveau de qualité au moins «suffisante» pour toutes les eaux de baignade.

L'amélioration de la qualité des eaux doit être facilitée par l'établissement d'un « profil de baignade ».

Cette étude consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population. Elle doit aussi permettre aux gestionnaires des baignades de cibler les actions à mettre en œuvre en priorité et de programmer les éventuels travaux d'amélioration à engager.

Les personnes responsables des eaux de baignade, qu'elles soient privées ou publiques, devaient réaliser cette étude avant mars 2011.

Ainsi, **depuis la saison balnéaire 2012**, une fiche de synthèse du **profil des eaux de baignade** comprenant les caractéristiques de la baignade, l'historique de la qualité de l'eau, l'inventaire des sources de pollution et les mesures de gestion, **doit être affichée sur le site de baignade pour une meilleure information des baigneurs**.

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 pour la région Rhône-Alpes

- **235 sites de baignade** ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2012,
- **1 286 analyses bactériologiques** ont été réalisées,
- **1 006 résultats (soit 78.2 %) sont bons,**
- **277 (soit 21.6 %) sont moyens,**
- **3 (soit 0,2 %) sont mauvais.**

Ainsi, **99,8 % des résultats d'analyses 2012 sont conformes aux normes en vigueur** (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyse, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi.

A l'issue de la saison balnéaire 2012, **sur les 235 sites de la région Rhône-Alpes, 233 (99,1%) sont conformes aux normes européennes :**

- **135 sites (57.4 %) classés en catégorie A**
- **98 sites (41.7%) en catégorie B**
- **2 sites (0,9%) apparaissent comme non conformes, en catégorie C – Eaux pouvant être momentanément polluées.**
- **Aucune baignade n'est classée en catégorie D, eau de mauvaise qualité.**

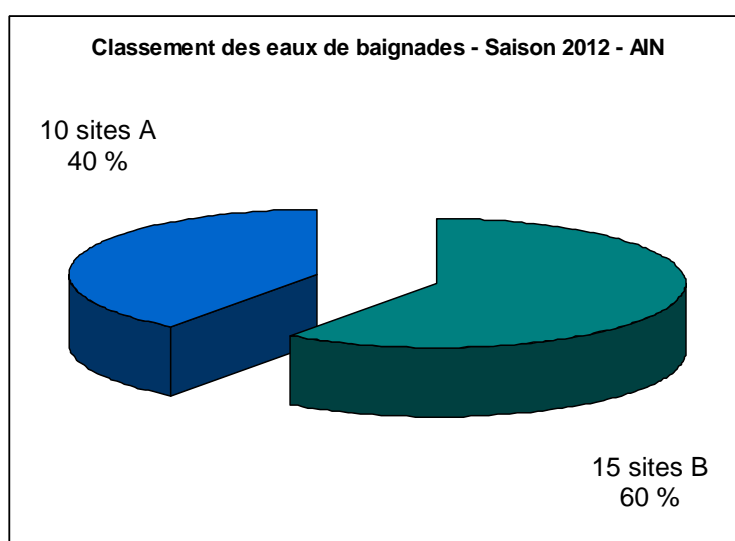
Focus sur les départements

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 dans l'Ain

- **25 sites de baignade** ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2012.
- **130 analyses bactériologiques** ont été réalisées.
- **98 résultats (soit 75,4 %) sont bons et 32 (soit 24.6 %) sont moyens.**

Ainsi, **100 % des résultats d'analyses 2012 sont conformes aux normes en vigueur** (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyse et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, **un classement annuel des eaux de baignade 2012** a été établi.



- Catégorie A – Eau de bonne qualité
- Catégorie B – Eau de qualité moyenne

A l'issue de la saison balnéaire 2012, les 25 sites de l'Ain sont conformes aux normes européennes : 10 sites (40 %) classés en catégorie A et 15 sites (60 %) en catégorie B.

Le classement 2012 est moins bon que celui des années précédentes.

Aucune baignade n'est classée en catégorie C (eaux momentanément polluées) ou D (eau de mauvaise qualité).

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 en Ardèche :

- **51 sites de baignade** ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2012.
- **255 analyses bactériologiques** ont été réalisées :
 - **159** résultats sont bons soit 62,3 %,
 - **94** résultats sont moyens soit 36,9 %,
 - **2** résultats sont mauvais soit 0,8 %.

Ainsi, **99,2 % des résultats d'analyses 2012** sont **conformes** aux normes en vigueur (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyse, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi.

A l'issue de la saison balnéaire 2012, 50 sites de l'Ardèche sont conformes aux normes européennes :

- **19 sites** classés en catégorie **A**,
- **31 sites** en catégorie **B**.

Un site est classé en catégorie C, eaux pouvant être momentanément polluées.

Aucun site n'est classé en catégorie D, eaux de mauvaise qualité.

En outre, les simulations réalisées sur la base des règles de calcul du futur classement européen à partir des résultats des 4 dernières années montrent que 9 sites de baignade dans le département de l'Ardèche possèdent des eaux de qualité insuffisante à ce jour.

Ces sites nécessiteront la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité ou de mesures de gestion préventive.

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 dans la Drôme :

- **24 sites de baignade** ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2012.
(1 site retiré suite à l'arrêté municipal d'interdiction de Mornans, cf baignade sur le Roubion)
- **128 analyses bactériologiques** ont été réalisées.
 - 91 résultats sont bons soit 71,1 %,
 - 37 résultats sont moyens soit 28,9 %.

Ainsi, **100 % des résultats d'analyses 2012 sont conformes aux normes en vigueur** (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyse, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi.

A l'issue de la saison balnéaire 2012, les 24 sites de la Drôme sont conformes aux normes européennes :

- **12 sites** classés en catégorie **A**, soit 50 %,
- **12 sites** en catégorie **B**, soit 50 %.

Aucune baignade n'est classée en catégories C ou D, "eaux pouvant être momentanément polluées" ou "eaux de mauvaise qualité".

Etat d'avancement de la réalisation des profils des eaux de baignade :

Le profil des eaux comprenant les caractéristiques de la baignade, l'historique de la qualité de l'eau, l'inventaire des sources de pollution et les mesures de gestion des pollutions doit être réalisé.

A ce jour, sur les 24 sites de baignade du département, 5 font l'objet d'un profil.

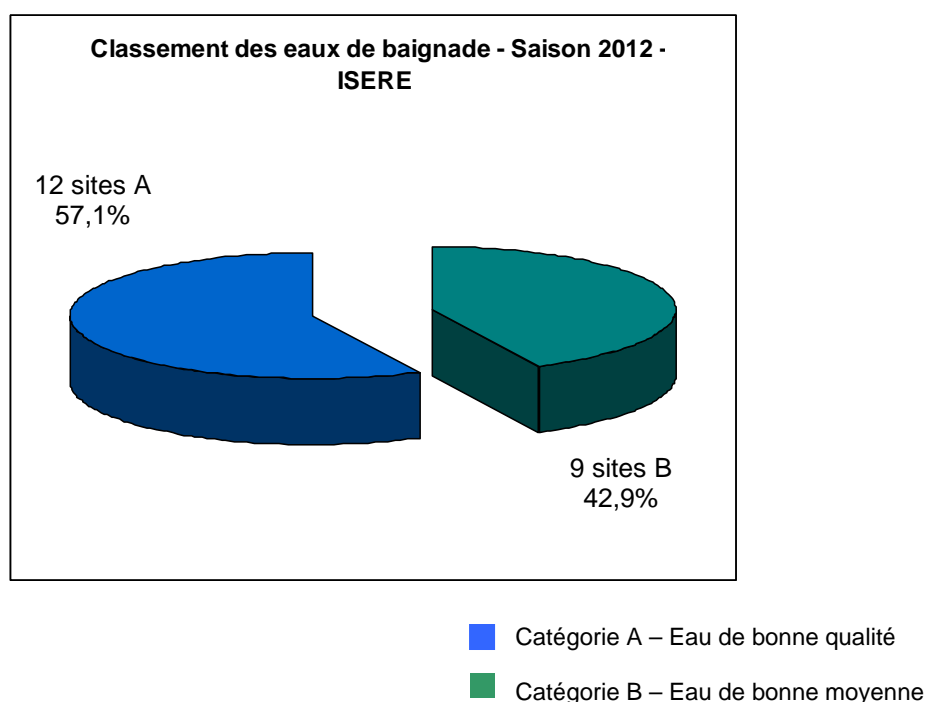
Les fiches de synthèse de ces études sont consultables en mairie et sur les lieux de baignade.

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 en Isère :

- **21 sites de baignade** ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2012. La baignade du lac de Roybon était en travaux pendant cette saison estivale.
- **121 analyses bactériologiques** ont été réalisées :
 - **106** résultats (soit 87.6 %) sont bons,
 - **15** (soit 12.4 %) sont moyens
 - aucun résultat mauvais.

100 % des résultats d'analyses du contrôle sanitaire réglementaire 2012 sont conformes aux normes en vigueur (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyses, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi.



A l'issue de la saison balnéaire 2012, sur les 21 sites contrôlés de l'Isère, l'ensemble des sites sont conformes aux normes européennes :

- **12 sites** (57.1 %) classés en catégorie **A**,
- **9 sites** (42.9 %) en catégorie **B**.

Aucune baignade n'est classée non conforme, en catégorie C (Eaux pouvant être momentanément polluées) et/ou en catégorie D (Eaux de mauvaise qualité).

> Etat d'avancement de la réalisation des profils des eaux de baignade :

Le profil des eaux comprenant les caractéristiques de la baignade, l'historique de la qualité de l'eau, l'inventaire des sources de pollution et les mesures de gestion des pollutions doit être réalisé.

A ce jour, sur les 22 sites de baignade du département, 6 font l'objet d'un profil : Lac de la Mirande (Allevard), Lac de la Terrasse, Le Bois Français, Base de loisirs du Moulin (Meyrieu les Etangs), Lac de la Buissonnière (Mont de Lans), Plan d'eau (Pontcharra) et le Lac de Romagnieu.

Les fiches de synthèse de ces études sont consultables en mairie et sur les lieux de baignade.

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 dans la Loire :

- **7 sites de baignade ont été contrôlés** pendant la saison balnéaire 2012.
- **41 visites** pour prélèvements, observations et analyses ont été réalisées.
- **10 résultats** (soit 25 %) sont **bons** et **31** (soit 75 %) sont **moyens**.

Ainsi, 100 % des résultats d'analyses 2011 sont conformes aux normes en vigueur (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyse, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi :

- Zones de baignades classées en **A** (bonne qualité) : Saint-Paul de Vézelin, Villerest.
- Zones de baignades classées en **B** (qualité moyenne) : Noirétable, Saint Bonnet le Château, Saint Etienne/Saint Victor sur Loire, Saint Paul en Cornillon, Usson en Forez.

A l'issue de la saison balnéaire 2012, sur les 7 sites du département de la Loire, tous sont conformes aux normes européennes :

- 2 sites classés en catégorie A,
- 5 sites en catégorie B.

Aucune baignade n'est classée en catégories C ou D, "eaux pouvant être momentanément polluées" ou "eaux de mauvaise qualité".

> Présence de cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces et former des dépôts abondants et des mousses appelées efflorescences algales. Ces efflorescences peuvent apparaître et disparaître rapidement, en fonction de la température et des vents. Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.

> Il est conseillé :

- d'éviter de se trouver en contact avec des zones de dépôts abondants, d'irisations de couleur verte et de mousses,
- d'éviter d'ingérer de l'eau,
- de prendre une douche soignée après la baignade ou l'activité nautique,
- de nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques,
- de consulter un médecin, en cas d'apparition de troubles de santé.

Un développement excessif de cyanobactéries peut conduire à une interdiction de baignade.

> Etat d'avancement de la réalisation des profils des eaux de baignade :

Le profil des eaux comprenant les caractéristiques de la baignade, l'historique de la qualité de l'eau, l'inventaire des sources de pollution et les mesures de gestion des pollutions doit être réalisé.

A ce jour, sur les 7 sites de baignade du département, 6 ont réalisé leur profil de baignade et 1 est en cours.

Les fiches de synthèse de ces études sont consultables en mairie et sur les lieux de baignade.

→ Bilan de la saison balnéaire 2012 dans le Rhône :

Dans le cadre de son action de prévention de la Santé Publique, l'Agence Régionale de Santé ainsi que le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Villefranche sur Saône, ont effectué la surveillance de la qualité des eaux de baignade dans le département du Rhône.

Les sites contrôlés ont été les suivants :

- Lac de Miribel Jonage (Vaulx en Velin)
- Lac des Sapins (Cublize)
- Plan d'eau du Colombier (Anse)
- Plan d'eau des Roches(Condrieu)
- Plan d'eau du Bordelan (Villefranche sur Saône)

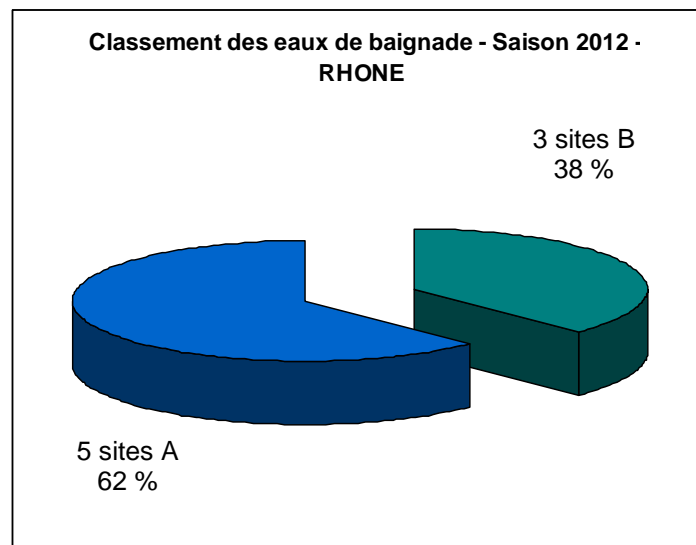
Le contrôle sanitaire a porté sur 8 stations de mesures localisées sur les emplacements des baignades.

48 analyses microbiologiques ont été réalisées :

- **31 résultats** (soit 65 %) sont **bons**,
- **17** (soit 35 %) sont **moyens**.

Ainsi, **100 % des résultats d'analyses 2012 sont conformes aux normes en vigueur** (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyses, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi.



- Catégorie A – Eau de bonne qualité
- Catégorie B – Eaux de qualité moyenne

A l'issue de la saison balnéaire 2012, les 8 sites du Rhône sont conformes aux normes européennes : 5 sites (62 %) classés en catégorie A – Eau de bonne qualité et 3 sites (38%) en catégorie B – Eau de qualité moyenne.

Aucune baignade n'est classée en catégories C ou D, "eaux pouvant être momentanément polluées" ou "eaux de mauvaise qualité".

Les simulations réalisées sur la base des règles de calcul du futur classement européen à partir des résultats des 4 dernières années montrent que les 8 sites de baignade sont classés en "excellente qualité".

Etat d'avancement de la réalisation des profils des eaux de baignade :

Le profil des eaux comprenant les caractéristiques de la baignade, l'historique de la qualité de l'eau, l'inventaire des sources de pollution et les mesures de gestion des pollutions doit être réalisé.

A ce jour, les 8 sites présents dans le Rhône ont réalisé leur profil de baignade.

Les fiches de synthèse de ces études sont consultables en mairie et sur les lieux de baignade.

> Baignade artificielle à traitement par filtration biologique de Cublize :

Une baignade en circuit fermé avec filtration biologique, alimentée par le réseau d'eau potable a été ouverte en 2012 sur le site du Lac des Sapins. Cette baignade ne relève pas de la Directive européenne et ne fait pas l'objet d'un classement. Toutefois, dans l'attente de la réglementation propre à ce type de baignade, **un suivi sanitaire a été réalisé**. Les résultats observés n'ont pas conduit à une interdiction de baignade pendant la saison 2012.

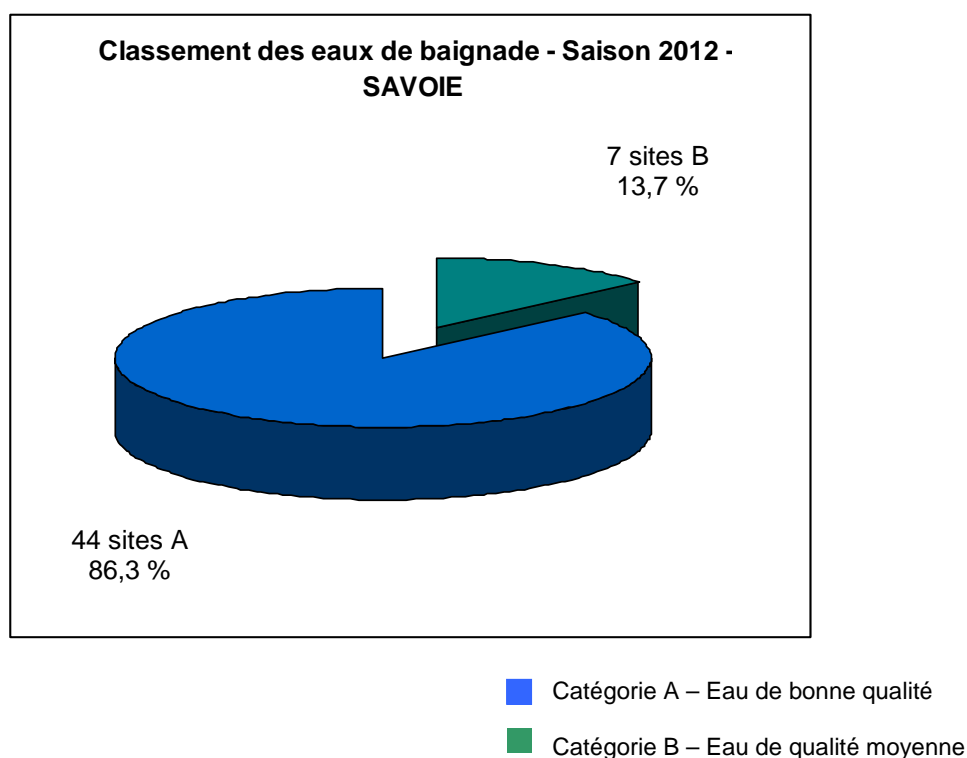
→ Bilan de la saison balnéaire 2012 dans la Savoie :

- **51 sites de baignade** ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2011.
- **321 analyses bactériologiques** ont été réalisées.

Pour 2012, 297 résultats (soit 92,5 %) sont bons ; 24 (soit 7,5 %) sont moyens ; aucun résultat n'est mauvais (soit 0 %).

Ainsi, 100 % des résultats d'analyses 2011 sont conformes aux normes en vigueur (qualifiés de bons et moyens).

Sur la base de ces résultats d'analyse, et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence, un classement annuel des eaux de baignade 2012 a été établi.



A l'issue de la saison balnéaire 2012, 51 sites de Savoie sont conformes aux normes européennes dont 44 dans la catégorie A « Eau de bonne qualité » et 7 dans la catégorie B « Eau de qualité moyenne ».

Aucun site n'est classé dans la catégorie C « Eau pouvant être momentanément polluée » ou catégorie D, « Eau de mauvaise qualité ».

En outre, les simulations réalisées sur la base des règles de calcul du futur classement européen à partir des résultats des 4 dernières années montrent qu'un site de baignade possède des eaux de qualité insuffisante à ce jour.

Ce site nécessitera la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité ou de mesures de gestion préventive.

"Puces de canard": désagréables mais pas synonymes de pollution.

La qualité bactériologique de l'eau n'a pas de rapport avec la présence des "puces de canard", responsables de la dermatite du baigneur.

Cette réaction allergique due aux larves d'un parasite du canard, se manifeste surtout après baignade dans des eaux peu profondes, riches en végétation et dont la température dépasse 20°C.

Une douche après le bain et un séchage énergique restent la meilleure des préventions.

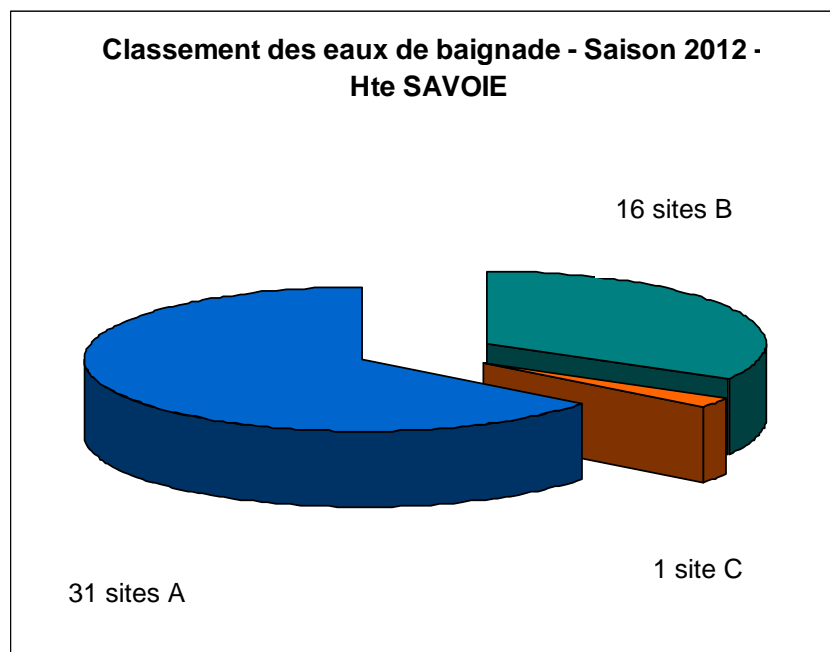
→ Bilan de la saison balnéaire 2012 en Haute-Savoie :

48 sites de baignade ont été contrôlés 2 fois par mois pendant la saison balnéaire 2012. Ces sites sont répartis principalement au bord des 2 lacs du département (Lac Léman – 23 plages ; lac d'Annecy – 14 plages) mais concernent également 11 plans d'eau plus petits (lacs de montagne ; plans d'eau de la vallée de l'Arve et de Rumilly)

- **242 analyses** destinées à évaluer la qualité bactériologique de l'eau ont été réalisées.
- **214 résultats** (soit 88.5 %) sont bons et 27 (soit 11 %) sont moyens.

Ainsi, **99.5 % des résultats d'analyses 2012 sont conformes aux normes en vigueur** (qualifiés de bons et moyens). 1 seul prélèvement dépassait la limite de qualité pour le paramètre « Escherichia Coli » (2200/100ml). Il s'agit du prélèvement du 11 juin, réalisé sur la baignade d'Albigny à Annecy le vieux. Le prélèvement de confirmation réalisé le 14 juin était bon (15 EColi et 15 Entérocoques). La pollution a donc été ponctuelle mais elle a suffi à déclasser le site en catégorie C "eaux pouvant être momentanément polluées" pour l'année 2012. L'hypothèse évoquée pour expliquer cet épisode est la concordance entre la réalisation de travaux sur la plage et un épisode de pluviométrie très importante susceptible de lessiver les sols souillés et de diriger les eaux de ruissellement vers la zone de baignade.

Le classement annuel des eaux de baignade 2012 est établi sur la base de ces résultats d'analyse et en fonction du pourcentage de dépassement des valeurs de référence.



- Catégorie A – Eau de bonne qualité
- Catégorie B – Eau de qualité moyenne
- Catégorie C – Eau pouvant être momentanément polluée

A l'issue de la saison balnéaire 2012, sur les 48 baignades de Haute-Savoie, 47 sites présentent une eau conforme aux normes européennes (Directive 76/160/CEE) avec :

- **31 sites classés en catégorie A** « Eau de bonne qualité »
- **16 en catégorie B** « Eau de qualité moyenne »

1 site « Annecy le Vieux - Albigny » présente une eau non conforme, classé en catégorie « momentanément polluée » C

Cette situation est inhabituelle, en effet la plage « Annecy le Vieux - Albigny » n'a pas connu d'épisode de non-conformité durant les saisons balnéaires précédentes ; elle est classée en catégorie A en 2011 ; B en 2010 ; B en 2009 ; A en 2008.

> "Puces de canard" : désagréables mais pas synonymes de pollution

La qualité bactériologique de l'eau n'a pas de rapport avec la présence des "puces de canard", responsables de la dermatite du baigneur.

Cette réaction allergique due aux larves d'un parasite du canard, se manifeste surtout après baignade dans des eaux peu profondes, riches en végétation et dont la température dépasse 20°C.

Une douche après le bain et un séchage énergique restent la meilleure des préventions.

Etat d'avancement de la réalisation des profils des eaux de baignade :

A l'heure actuelle, 43 sites sur les 48 présents en Haute-Savoie ont fait l'objet de cette étude de vulnérabilité. Les fiches de synthèse des profils sont consultables en mairie et affichées sur les lieux de baignade.

Contact presse
Agence régionale de santé Rhône-Alpes
Service information et communication
04 27 86 55 55
ars-rhonealpes-presse@ars.sante.fr